

FRANCHE COMTE

Bulletin N°01 – 29 mars 2012 - Semaine 13

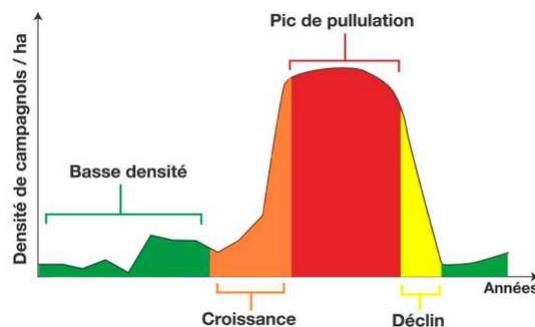
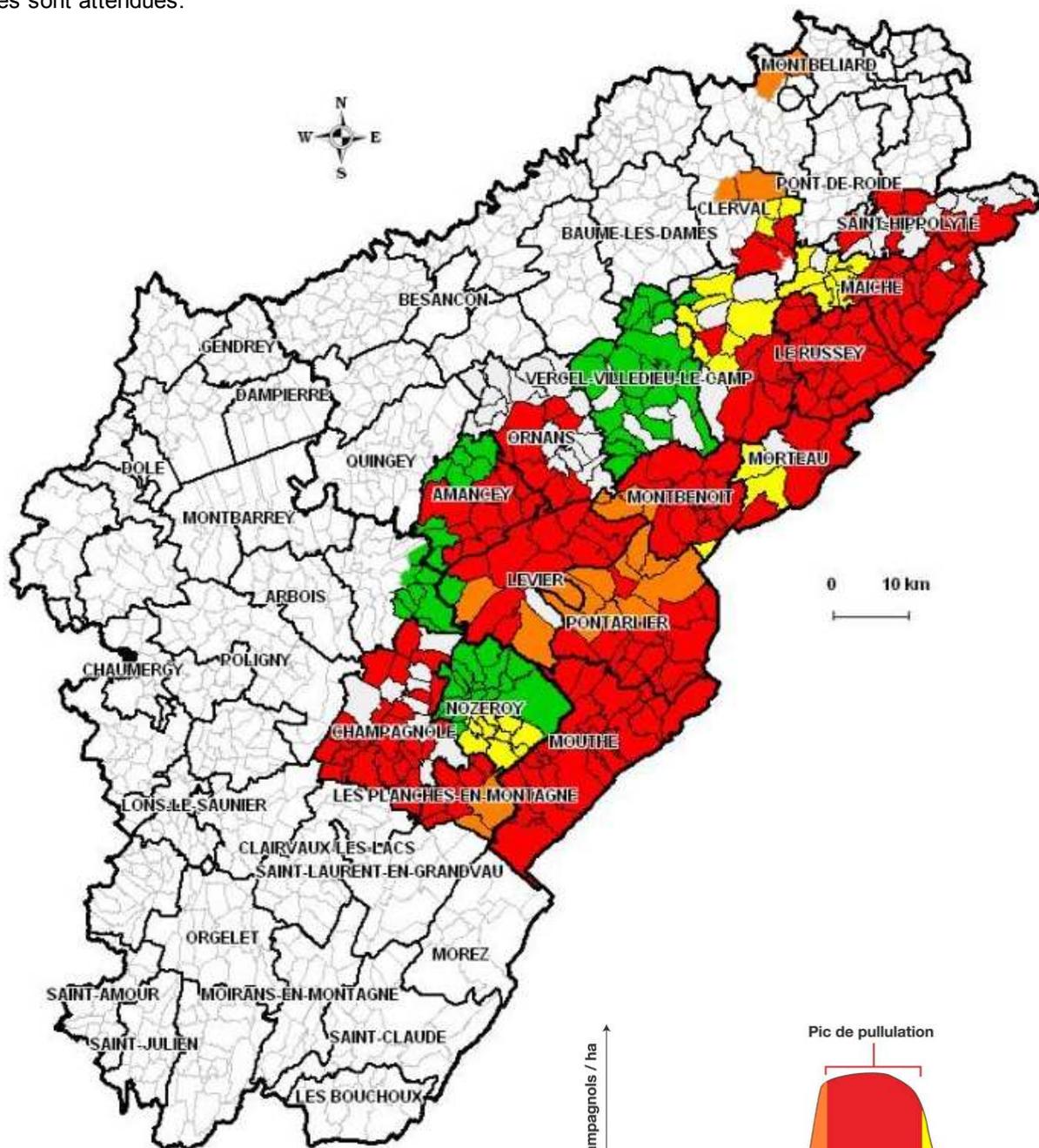
CAMPAGNOL TERRESTRE, *Arvicola terrestris*

Dynamique d'infestation prévisionnelle par le campagnol terrestre — Printemps 2012 (carte de dynamique non exhaustive)

Les données annoncées par le biais de cette carte n'ont pas fait l'objet d'observations. La dynamique de chaque commune est estimée à partir de leur situation à l'automne 2011 et de leur position les années antérieures dans le cycle d'évolution des pullulations. Ces prévisions sont à prendre avec réserve, elles ne remplacent pas une observation de terrain.

Seules les communes pour lesquelles la modélisation du cycle paraît évidente ont fait l'objet d'une prévision.

Néanmoins, cette année 2012 devrait être une année de forte infestation sur la plupart des secteurs de la zone haute de la région. La zone basse ne sera pas épargnée, et des infestations moyennes à fortes sont attendues.



BD CARTO®
© IGN - Paris - 2002
DRAAF/SRAI Franche-Comté
FREDON Franche Comté, janvier 2012
Reproduction interdite
Licence N° CUEF-02-006



Prairie

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux



Bulletin rédigé par la
FREDON de Franche-
Comté et édité par la
Chambre Régionale d'Agric-
ulture de Franche-Comté.

Directeur de publication :
Michel RENEVIER

Valparc - Espace Valentin
Est
25048 BESANCON CE-
DEX
Tel : 03.81.54.71.71
Fax : 03.81.54.71.54
accueil@franche-
comte.chambagri.fr

Différenciation des indices à la sortie d'hiver

A la sortie de l'hiver et après passage des rabots on peut voir apparaître des trous à la place des tumuli de campagnols terrestres, comme vu sur la photo n°1. Ce sont les trous d'entrée des galeries des campagnols terrestres mis à nu.

Il ne faut pas les confondre avec les dégâts de campagnols des champs qui font des trous reliés entre eux par des coulées comme illustré sur la photo n°2.

De plus à l'entrée des trous de campagnols des champs on remarque souvent de petites crottes et des débris de végétaux. (morceau de feuilles, racines...)

Attention donc à ne pas confondre les dégâts de ces deux espèces, pour lesquelles la lutte ne répond pas à la même réglementation.



Photo n°1



Photo n°2

Rappels relatifs aux arrêtés préfectoraux 2007-2802-01100 du Doubs du 28/02/2007 et n°399 du Jura du 01/03/2007.

I) Place de la bromadiolone dans la boîte à outils et la lutte collective

L'usage de la bromadiolone constitue **une des méthodes** de lutte de la boîte à outils. Elle s'emploie en **basse densité** dans le cadre d'une **lutte collective** dont l'**exécution** est confiée aux **GDON** et à leurs fédérations sous le **contrôle** de la DRAAF/SRAL.

II) Les avis de traitement

Pourquoi un avis de traitement ?

Ils sont émis dans l'**intérêt général**, c'est un élément de précaution qui s'adresse à la population pour l'avertir des risques encourus et permettre aux maires de réglementer la divagation des chiens (**transmission aux mairies**), pour informer les chasseurs du danger pour leurs chiens et des risques de contamination des sangliers consommés (**transmission aux ACCA**) et prévenir l'administration qui a mission de veiller à son bon usage.

Pour quel type de traitement, l'avis est-il obligatoire ?

Pour les traitements à l'aide d'une **charrue taupe à soc creux**.

N.B. : les utilisateurs d'une canne-sonde en lutte à basse densité en sont dispensés.

Quel est le délai préalable au traitement ?

L'avis de traitement doit parvenir à tous ses destinataires **au moins 48 heures** avant la date de début des traitements.

Que précise l'avis de traitement ?

La date de début et la date de fin des opérations de traitement.

Dans les GDON cantonaux marquer d'une croix les communes concernées par l'avis de traitement.

III) La traçabilité des calculs d'indice de présence des campagnols

Le point 2 de l'annexe des Arrêtés Préfectoraux précise que « l'observateur réalise un parcours en traversant la parcelle dans le sens de la plus grande diagonale ... **il note la présence ou l'absence d'indices frais de campagnols terrestres ...** »

Les observations sont notées sur une feuille de saisie et de calcul de l'indice de présence des campagnols. Cette feuille est à conserver avec le registre des traitements conformément à la réglementation (voir ci-dessous).

Elle est à remettre au contrôleur avec le registre des traitements. En l'absence d'orthophoto du Registre Parcellaire Graphique précisant le parcours, le contrôleur considère qu'il a été effectué dans le sens de la plus grande diagonale comme mentionné dans les Arrêtés Préfectoraux.

IV) Les registres

Deux registres sont à renseigner :

1 - Le registre bromadiolone C2

L'article 9 des Arrêtés Préfectoraux mentionne que les GDON sont tenus d'assurer la traçabilité des ap-pâts et doivent tenir un registre des quantités d'appâts reçus, de quantités utilisées avec indication du lieu de traitement, et la date. Les adhérents utilisateurs transmettent leurs données au GDON.

2 - Le registre mentionné à l'article L257-3 du code rural

Il répond à la réglementation sur la conditionnalité des aides PAC et à l'arrêté du 16 juin 2009 relatif aux conditions dans lesquelles les exploitants tiennent le registre.

Les mentions à porter sur le registre sont rappelées ci-dessous :

- le nom de la spécialité commerciale
- les doses par ha
- la date de traitement
- le lieu de traitement
- la date de remise en pâture ou la date de récolte
- le nom de l'organisme nuisible visé
- la date du premier constat de l'organisme
- les résultats de toute analyse sur la culture qui revêtent une importance pour la sécurité de l'alimen-tation humaine ou animale

Message émis par la DRAAF/SRAI

LES PLANTES INDESIRABLES N°2: LE CHARDON, *Cirsium arvense* et *Cirsium vulgare*



Chardons dans prairie –FREDON FC



Cirsium vulgare –FREDON FC

Le chardon est une plante vivace de la famille des astéracées. Deux espèces sont très répandues, *Cirsium arvense* et *Cirsium vulgare*.

Concernant *Cirsium arvense*, cette espèce est communément appelée chardon des champs, les feuilles sont alternes découpées en lobes épineux, les tiges glabres et très ramifiées. Les capitules de fleurs sont couleur lilas et odorants.

Cirsium vulgare est le chardon lancéolé, ces feuilles sont vertes foncées plus étroites avec de grosses épines jaunâtres. La tige ramifiée est couverte d'un léger duvet. Les capitules sont violets et poilus.

Dans les deux cas, les fruits sont surmontés d'une aigrette plumeuse.

Le chardon s'implante dans tous types de sol et dans toutes les régions. Cette plante à enracinement profond est très difficile à contrôler.

Il a tendance à s'installer au fil du temps et colonise volontiers prairies permanentes et pâturages. Les plantes se multiplient par graines et par rhizomes.

Un pied produit de 1500 à 5000 graines par an, qui peuvent être disséminées par le vent. Ces graines peuvent survivre jusqu'à 20 ans dans le sol ou germer immédiatement si le sol est assez humide. La floraison a lieu de juin à août.

La multiplication végétative est très répandue, par rejet des racines ou par repousses derrière une coupe. Cette plante a la particularité d'avoir un système racinaire très vigoureux. Les racines explorent généralement les 30 premiers centimètres de sol mais peuvent coloniser jusqu'à 5-6 mètres pour des sols profonds.

Dans les parcelles, les places de chardon s'étendent relativement rapidement, peuvent gagner plus de 2 mètres chaque année, portant préjudice aux réserves hydriques et minérales des sols.

La période optimale pour lutter contre cette plante indésirable se situe aux mois de mai-juin, avant la floraison.

De par le système racinaire très développé, l'arrachage manuel est inefficace.

Les bovins peuvent consommer le chardon au stade plantule. Ensuite seuls les moutons, chèvres, ânes et poneys consomment les capitules du chardon.

Le chardon envahit souvent les prairies à partir des bords de chemins ou fossés. L'entretien de ces bandes est donc conseillé, afin de limiter la dissémination des graines. La mise en place de plantes fourragères peut être envisagé. Le manque de lumière peut porter préjudice à cette indésirable. Les associations trèfles-graminées ou l'implantation de luzerne dense donnent de bons résultats (Source: Gérer les chardons en agriculture biologique, CA Aveyron). On peut également conseiller de limiter l'utilisation d'outils à disques sur les parcelles infestées au risque de multiplier la reproduction végétative par les rhizomes.

RAPPEL

La surveillance du territoire permet de caractériser le degré d'infestation en campagnols terrestres et taupes dans les prairies et de localiser les zones géographiques à faible risque et celles à risque élevé d'infestation.

Il est important de ne pas négliger le risque taupe dans les prairies, véritable précurseur des campagnols terrestres et des dégâts qu'ils occasionnent.

Il est opportun d'observer régulièrement son territoire car les observations sont réalisées à un instant « t », et des oscillations saisonnières peuvent exister entre les observations et la réalité de terrain. De plus, les conditions climatiques peuvent minimiser l'apparition des indices de surface, les campagnols se manifestant moins dans des conditions de sécheresse du sol. Il est également important de préciser que des variations de densité de population existent au sein d'une même unité de dynamique d'infestation.

Le réseau d'observation est indissociable de la surveillance du territoire.

Si vous souhaitez faire partie intégrante du réseau d'observation et faire remonter tout signalement de bioagresseurs des Prairies, veuillez contacter la

FREDON de Franche-comté :

Espace Valentin Est
Valparc—Bât F
25048 BESANCON Cedex

Animatrice filière Prairie :
Herminie PIERNAVIEJA
03 81 47 79 27
hpiernavieja@fredonfc.com

*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec
l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les
crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du
plan Ecophyto 2018*